



Communauté de Communes

Délibération n°2024/096

Date d'envoi convocation : 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 75

Présents : 51

Absents : 29

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents :

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëtitia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (*suppléant*), GODMER Joël (*suppléant*), Gérard LANTENOIS (*suppléant*), DENDELEUX Michel (*suppléant*), FRENEHARD Bruno (*suppléant*)

Absents excusés :

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëtitia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUIC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard

Absents :

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/096

➤ **FINANCES : AVENANT CONVENTION DEPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES 2022/2025**

Vu la délibération n° 2023/071 du 30 mai 2023 approuvant les modalités de la convention d'investissements durables 2022-2025 intervenant avec le Département,

Vu la délibération n° 2024/007 du 8 février 2024 augmentant l'enveloppe allouée à l'extension du cabinet médical de Beaufay,

Vu la délibération n° 2024/084 du 30 mai 2024 sollicitant une subvention au titre du Fonds Départemental Santé,

Dans la convention d'investissements durables 2022-2025 conclue avec le Département sont soutenus les projets suivants :

- La requalification urbaine du site Saint Paul pour les phases d'études préparatoires (montant de la subvention de 174 674 €) ;
- Le renforcement de l'offre de santé avec les installations à la MSP de Marolles les Braults (montant de la subvention de 24 000 €) ;
- L'amélioration des conditions d'accueil dans les déchèteries (montant de la subvention de 16 000 €).

Le projet Saint Paul ayant été différé lors du vote du budget, dans l'attente d'un nouveau plan de financement avec nos partenaires (DRAC, Région, Département), il est proposé de substituer à ce projet l'extension de la maison médicale de Beaufay. Par ailleurs, cette réaffectation facilitera la capacité d'investissement de la Communauté de communes pour l'extension de la MSP de Marolles-les-Braults et la construction d'une MSP à Bonnétable.

Le plan de financement initial de l'extension de la maison médicale de Beaufay était le suivant :

Estimation opération : 421 000 €HT, dont 354 000 €HT de travaux.

Financement :

- DETR : 105 000 €
- Fond Départemental Santé : 50 000 €
- Communauté de communes : 266 000 €

Suite aux modifications du projet demandées pour pouvoir accueillir un cabinet de dentistes, l'équipe d'architecture a estimé les travaux à 405 000 €HT avec 2 options pertinentes (l'installation d'une pompe à chaleur sur la totalité de la surface et le remplacement des appareillages et luminaires) pour un montant complémentaire de 44 500 €HT, soit un montant total de travaux estimés à 449 500 € et une opération totale ainsi estimée à 527 000 €HT.

La subvention de la convention d'investissements durables 2022-2025, pouvant être cumulée avec le Fonds Départemental Santé, permettrait d'optimiser le plan de financement de la manière suivante :

Estimation opération : 527 000 €HT, dont 449 500 €HT de travaux.

Financement :

- DETR : 105 000 €
- Fond Départemental Santé : 50 000 €
- Investissements durables 2022-2025 : 174 674 €
- Communauté de communes : 197 326 €.

Le Président demande au conseil de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **APPROUVE** les modifications financières des projets inscrits dans la convention d'investissement durable 2022-2025 proposée par le Département de la Sarthe, en y intégrant le projet d'extension du cabinet médical de Beaufay ;
- **APPROUVE** le projet et le nouveau plan de financement proposés ci-dessus ;
- **SOLLICITE** le Département pour inscrire dans la convention d'investissement durable les modifications ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à cette convention à intervenir avec le Département de la Sarthe et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF

